

COMMUNICATIONS

février 1989

 Communications
Canada

Express

Canada



Panier de Noël : Les employés de la DGHR ont fait la collecte de boîtes de vêtements, d'approvisionnements et d'autres dons destinés à une famille gatinoise dont toutes les possessions avaient péri dans un incendie. Parmi les employés qui ont pris part à ce projet on retrouve (de gauche à droite) Monique Gulewicz, Anita Harper, Lysiane Laplante, Roch Beauchamp, Nicole Quintal, Anne Egan et Gina Rallis-Papailiadis, et assis, Yves Lavallée et Michel Martin.

Des modifications au Règlement sur le brouillage radioélectrique

par Amy Heron

Le nouveau Règlement sur le brouillage radioélectrique, qui vise à limiter les niveaux permis de brouillage provenant des appareils numériques, a pour objet d'empêcher la pollution du milieu radioélectrique canadien.

Les appareils numériques émettent une énergie électromagnétique sur certaines fréquences utilisées pour les fins de radiocommunications, ce qui occasionne du brouillage aux récepteurs de radio et de télévision.

Une modification au Règlement sur le brouillage radioélectrique, effectuée dans le cadre de la *Loi sur la radio* adoptée le 15 septembre, met en œuvre des mesures visant à limiter le rayonnement de bruit radioélectrique provenant d'appareils comme les ordinateurs personnels et les jeux électroniques. Auparavant, ces limites étaient prescrites dans le cadre d'une norme facultative publiée par l'Association canadienne de normalisation.

Selon Garth Roberts, directeur, Conseil et analyse — CEM, ces mesures s'imposent si l'on veut réduire la montée en flèche des cas de brouillage et mettre fin à l'érosion du milieu radioélectrique canadien.

« En raison de la prolifération rapide et continue des appareils numériques sur le marché, le nombre de cas de brouillage s'accroît de jour en jour, d'affirmer Garth Roberts. Le nouveau règlement devrait nous permettre de diminuer le nombre de plaintes liées au brouillage. »

Le nouveau règlement vise les appareils numériques fabriqués ou importés pour l'utilisation ou pour la vente au Canada après le 31 janvier 1989. C'est la responsabilité du fabricant ou de l'importateur de s'assurer que l'équipement est conforme aux limites prescrites.

Robert Gordon, sous-ministre adjoint, Gestion du spectre et opérations régionales, est d'avis que le règlement sera respecté. « La plupart des gens se

Voir page 2 : Brouillage

Marcel Masse nommé ministre des Communications une troisième fois

Les employés du Ministère ont accueilli le retour de l'honorable Marcel Masse au ministère des Communications, le 30 janvier dernier. Cette nomination faisait partie d'un remaniement ministériel effectué par le Premier ministre en vue d'élaborer le programme de son deuxième mandat. Pour M. Masse, il s'agit d'un retour à un portefeuille qu'il connaît très bien puisqu'il a occupé le poste de ministre des Communications du 17 septembre 1984 au 26 septembre 1985 et du 30 novembre 1985 au 30 juin 1986.

À titre de ministre des Communications, M. Masse

présidera le nouveau Comité du Cabinet chargé des affaires culturelles et de l'identité nationale. M. Masse assumera en outre la vice-présidence du Comité du Cabinet chargé des communications et siégera aux Comités chargés des priorités et de la planification, de la politique économique, des relations fédérales-provinciales ainsi que sur le Comité exécutif sur le commerce.

M. Marcel Masse a été élu député conservateur du comté de Frontenac, au Québec, le 4 septembre 1984, et nommé ministre des Communications le 17 du même mois. Le 30 juin 1986, il a été nommé ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Détenteur d'un baccalauréat en pédagogie et en psychologie de l'École normale Jacques-Cartier, M. Masse a également effectué des études en histoire con-

temporaine, en sciences politiques, en civilisation française, en histoire politique et économique du Commonwealth et en marketing international, respectivement à l'Université de Montréal, à l'Institut des sciences politiques de Paris, à la Sorbonne, au City of London College et à l'Institut européen d'administration des affaires de Fontainebleau.

De 1966 à 1973, M. Masse a été député et a occupé des fonctions ministérielles à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec. Membre du gouvernement de l'Union nationale dirigé par M. Daniel Johnson, M. Masse est devenu le plus jeune ministre de l'histoire du Québec en étant nommé en 1966, à l'âge de 30 ans, ministre d'État à l'Éducation. Il a également occupé les postes de

Voir page 2 : Masse



L'honorable Marcel Masse

À l'intérieur

- De notre boîte à suggestions... , p. 2
- Le don de la vie, p. 3
- Des changements qui s'imposent, p. 4
- De l'autre bout du monde... , p. 5
- En toute franchise, p. 6
- Qui fait quoi, pp. 7-8

Le Vérificateur général fait l'éloge de la Gestion du spectre

par Liz Edwards

Dans son rapport annuel, le Vérificateur général du Canada a identifié le Secteur de la gestion du spectre et des opérations régionales comme l'une des organisations les plus performantes au sein du gouvernement.

Le rapport, qui consiste en une étude des opérations gouvernementales rédigée à l'intention du Parlement, fait l'éloge de l'aptitude de ce secteur à régler les problèmes et de la capacité de communication de ses employés à tous les échelons de la hiérarchie.

Le Secteur de la gestion du spectre est responsable de la réglementation des fréquences radioélectriques, une

ressource restreinte.

Le Vérificateur général a également souligné la capacité des employés à contourner les règles et procédures habituelles lorsque la situation le justifie.

Gilles Rouleau, directeur, Politique, planification et évaluation pour le secteur, affirme : « Lorsque nous avons eu à résoudre des problèmes difficiles et inhabituels, les employés ont trouvé des solutions innovatrices de façon à effectuer le travail avec célérité.

« Par exemple, lorsque nos inspecteurs radio tentent de localiser une source de brouillage, leur savoir-faire et leur

compétence leur permettent de prendre des raccourcis. »

La capacité de communication des employés de la Gestion du spectre est le produit d'une méthode de gestion qui fait place au travail d'équipe. « On encourage les employés à se consulter les uns les autres lorsqu'ils ont des difficultés à régler. »

En outre, les employés s'occupent de comités nationaux et régionaux qui portent sur diverses questions liées à leur travail. « Ces comités permettent aux employés de partager leurs expériences et d'améliorer leurs services à notre clientèle », d'affirmer Gilles Rouleau.

La fête du patrimoine — le 20 février



De notre boîte à suggestions...

Un essai qui n'a pas porté fruit

A-t-on déjà songé à fusionner la Vérification interne et l'Évaluation des programmes, de façon à accroître l'efficacité et la productivité de ces services ?

Même si ces groupes accomplissent des tâches semblables, la fusion, effectuée dans nombre de ministères et organismes fédéraux, n'a pas donné de bons résultats.

La SCHL a divisé les deux groupes en 1988 après les avoir fusionnés en 1986 en vue de diminuer l'écart qui s'était formé entre les fonctions liées à l'évaluation des programmes et à l'élaboration des politiques.

L'une des difficultés les plus manifestes est que la vérification interne et l'évaluation des programmes n'ont pas trait aux mêmes domaines. La vérification porte essentiellement sur les systèmes de contrôle de la gestion, tandis que l'évaluation s'intéresse davantage aux effets des programmes sur le milieu de travail et au taux de réalisation des objectifs des programmes. L'évaluation est davantage axée sur la politique et la vérification sur la gestion.

Les vérificateurs et les évaluateurs ont recours à des méthodes différentes et leurs antécédents professionnels diffèrent grandement.

La fusion des deux groupes risquerait de compromettre l'efficacité des deux fonctions. En fait, l'on pourrait investir davantage d'énergie au maintien de leurs rôles respectifs. La coordination du chevauchement qui existe est simplifiée du fait que les deux divisions, dont les directeurs relèvent du Sous-ministre, appartiennent au même secteur. Le chevauchement permet d'obtenir une seconde opinion; nous croyons qu'il s'agit là d'un élément sain à l'intérieur du Ministère.

Ce n'est pas pour demain la veille...

Ne pourrait-on pas faire une patinoire entre les deux tours de l'immeuble Journal, afin de permettre aux employés du Ministère de se détendre à l'heure du midi ?

Cette idée nous plaît beaucoup. Toutefois, la Corporation Campeau, qui gère les immeubles, trouve qu'une patinoire serait très onéreuse, compte tenu de tout l'étanchement additionnel requis sans compter la capacité de charge du parquet, l'éclairage du soir, etc.

Flaques d'eau

Y aurait-il moyen d'éliminer le « lac Kent » ? Je fais allusion ici aux grandes flaques d'eau entre les deux tours de l'immeuble, rue Kent, qui font leur apparition après des pluies abondantes et lors de la fonte des neiges et qui sont dues à un mauvais drainage de la chaussée.

Nous avons communiqué avec la Corporation Campeau à ce sujet. La société vient d'achever de gros travaux de réparation et il est peu probable que des améliorations importantes soient apportées d'ici 1990-1992, date où l'on prévoit effectuer la rénovation de la terrasse. Entre temps, la société envisage de trouver des solutions peu coûteuses.

Ampoules brûlées

Il est très ennuyeux de s'apercevoir que les lumières d'étages sur les panneaux indicateurs des ascenseurs sont souvent éteintes. Il ne semble pas qu'elles fassent souvent l'objet de vérifications.

Nous faisons de notre mieux. Le personnel de la Planification et de la coordination/gestion des installations effectue ce type de vérification. Il remet ensuite une liste des lumières brûlées à la Corporation Campeau de façon à pouvoir remplacer les ampoules. On effectue périodiquement le changement de toutes les ampoules, ce qui a été fait à la fin janvier.

Brouillage suite de la page 1

soumettent volontiers à la loi et agissent conformément au règlement. De toute façon, un fabricant ou un importateur dont les appareils occasionneraient un brouillage et ne seraient pas conformes aux normes prescrites risquerait de se voir dans l'obligation de retirer tout son équipement du marché. »

Dans le cas d'appareils destinés à être vendus au Canada, ils doivent également porter une étiquette ou un avis indiquant que l'équipement a été mis à l'essai et a satisfait aux normes du Comité international spécial de perturbation radioélectrique (CISPR), adoptées par l'Association canadienne de normalisation.

Les compagnies sont tenues de conserver les résultats des tests effectués durant une période de cinq ans. Ainsi, lorsque les inspecteurs radio du Ministère mèneront une enquête en réponse à une plainte liée au brouillage

radioélectrique, ils pourront vérifier les dossiers des compagnies et prendre les mesures qui s'imposent.

Si l'équipement ne respecte pas les limites prescrites, un fabricant ou un importateur pourra être passible d'une amende n'excédant pas 1 000 \$ ou d'une peine d'emprisonnement de six mois.

Avec l'adoption de ce règlement, le Canada se situe dorénavant sur le même plan que bon nombre de pays en ce qui a trait aux normes relatives à l'émission d'énergie électromagnétique. « Il était devenu évident, selon nous, que si nous n'avions pas adopté de telles modifications, nous aurions eu à faire face à de grandes difficultés, d'affirmer Robert Gordon. Les fabricants qui ne pouvaient vendre leur équipement dans leur propre pays auraient pu être tentés de le faire au Canada. »

Lettres à la rédaction

C'est inconcevable ! L'usage du tabac est interdit depuis déjà plus d'un an, mais voilà que le CRC a récemment installé des plaquettes plaquées bronze sur bois de chêne dans plusieurs immeubles afin de rappeler aux employés qu'ils n'ont pas le droit de fumer. Comme si nous ne le savions pas !

À 119 \$ l'unité, cela me semble une très mauvaise utilisation des deniers publics. Pourquoi ne pas avoir gardé les autocollants rouges qui étaient précisément aux mêmes endroits et qui attireraient davantage notre regard tout en étant beaucoup moins onéreux ?

Je me demande jusqu'où iront les non-fumeurs pour rendre la vie misérable à leurs collègues fumeurs ! Dans ce cas-ci, ce sont eux les dindons de la farce (sans compter les contribuables).

Mike Zanichkowsky
Programmeur/analyste (CRC)

Dans l'article intitulé « Le Ministère gagne son coin de ciel » du numéro de décembre de *Communications Express*, l'on

Masse suite de la page 1

ministre délégué à l'accueil des chefs d'État lors de l'Exposition internationale de Montréal, de ministre délégué à la Fonction publique, de ministre des Affaires intergouvernementales et de ministre de la Planification et du Développement.

Après avoir choisi de quitter la politique provinciale, M. Masse est devenu administrateur à la société Lavalin, où il a détenu les

pouvait lire que les satellites géostationnaires « sont situés à environ 37 000 kilomètres au-dessus de l'équateur ».

D'après certains programmes de cartographie mondiale par ordinateur auxquels j'ai recours depuis plusieurs années, il aurait été préférable d'écrire « environ » 36 000 kilomètres (ou plus précisément 35 786,2 kilomètres). J'aimerais connaître votre source d'information. Puis-je me fier à mes outils de travail actuels ?

Mike Zanichkowsky
Programmeur/analyste (CRC)

Note de la rédaction : N'hésitez pas à vous fier à vos outils de travail. Merci de ces précisions.

Je croyais que la rubrique « Qui fait quoi » était censée tenir les lecteurs au courant du va-et-vient du personnel dans tout le Ministère. Au cours des derniers mois, il y a eu beaucoup de changements au sein de la direction générale dans laquelle je travaille qui n'ont pas été rapportés, du moins à ma

connaissance, dans cette rubrique. Est-ce trop demander aux responsables de *Communications Express* que de se donner la peine de se procurer des renseignements à la fois précis et complets avant de publier « Qui fait quoi » ?

Signature non publiée

Note de la rédaction : Nous sommes conscients de cette situation depuis quelque temps déjà. Étant donné le grand nombre d'emplois pour une période déterminée, de nominations provisoires et de détachements au sein du Ministère, il nous a été pratiquement impossible de fournir des renseignements à nos lecteurs sur toutes les nominations.

Voilà pourquoi nous avons décidé d'adopter une nouvelle politique. Dès maintenant, la présente livraison y compris, Communications Express ne fera état que des nominations pour une période indéterminée et des détachements d'une durée de plus de six mois.

aux conseils d'administration de plusieurs organismes, dont l'Orchestre symphonique de Montréal, la Fondation des écrivains canadiens, la Fondation canadienne pour les réfugiés, le Festival d'été de Lanaudière et du Théâtre du Nouveau Monde.

Il est né dans la région de Joliette (Québec) en 1936. Il est marié et père de deux enfants.

Pour votre agenda

Le 25 février — 15^e remise annuelle des prix du cinéma et de la télévision de l'Alberta, à Edmonton.

Du 28 février au 5 mars — Festival international du jeune cinéma, à Montréal.

Du 7 au 12 mars — Festival international du film sur l'art, à Montréal.

Le 22 mars — Remise des prix Génie, à Toronto.

Du 29 mars au 2 avril — Salon du livre de l'Outaouais, à Hull.

Le 31 mars — Ouverture de l'exposition « With Lens and Burst » au Glenbow Museum, à Calgary.

Du 8 au 11 avril — CAN PRO, festival annuel des radio-diffuseurs du secteur privé, à Sudbury.

Le 15 avril — Remise des Island Literary Awards, à Charlottetown.

COMMUNICATIONS Express Canada

Communications Express est publié pour les employés du ministère des Communications par la Direction générale de l'information.

Les opinions exprimées ne sont pas nécessairement celles du Ministère.

Communications Express invite tous les lecteurs à nous faire parvenir lettres, commentaires ou articles.

Date limite de dépôt des textes pour le prochain numéro : le 24 février.

Prière d'adresser toute correspondance à :

La rédaction
Communications Express
Ministère des Communications
19^e étage
Immeuble Journal Nord
300, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8
Téléphone : (613) 990-4841

ISSN : 0833-5400

Le Ministère parrainera la campagne de financement de Centraide



Le sous-ministre, Alain Gourd, reçoit des mains de George Anderson, le président de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), l'étendard de Centraide au cours d'une cérémonie qui a eu lieu en décembre. La SCHL a parrainé la campagne de la Division de la fonction publique pour l'année 1988.

par Jill-Marie Burke

Le ministère des Communications parrainera la campagne de financement de Centraide au sein de la Fonction publique pour l'année 1989.

Le Ministère sera responsable de la coordination de chacune des campagnes de financement de plus de 110 ministères et organismes fédéraux. Cela signifie que le Ministère devra élaborer les stratégies relatives à la campagne, fixer les objectifs visés, voir à la tenue des événements spéciaux et des sessions d'information, agir à titre de conseiller auprès des ministères et organismes à qui il devra apporter son concours. En outre, le ministère des Communications devra fournir tous les matériaux se rapportant à la campagne.

Le sous-ministre, Alain Gourd, agira à titre de président et Michael Binder, sous-ministre adjoint à la Gestion intégrée, sera organisateur exécutif de la campagne.

Jean Bélanger, organisateur exécutif adjoint, affirme que les employés du Ministère qui s'occuperont de coordonner la campagne de l'automne prendront part à un atelier organisé par Centraide à Montréal au début mars. Selon Jean Bélanger, l'activité qui se déroulera durant

la fin de semaine permettra au groupe de planifier une stratégie relative à la campagne de financement et leur permettra de former un esprit d'équipe.

Le Ministère projette d'avoir recours à des spécialistes du domaine de la souscription qui pourront contribuer à mettre le projet sur pied, d'ajouter M. Bélanger. « Le ministère des Communications n'est pas tellement grand; aussi, nous avons négocié des ententes afin d'alléger la tâche de nos employés. »

Cinq groupes — un par secteur — aideront les ministères et organismes fédéraux à organiser leur propre campagne. Chaque groupe, sous la direction d'un directeur général, s'occupera de 20 à 25 ministères. Chaque directeur général aura à sa disposition un spécialiste de la souscription et deux employés du Ministère qui s'acquitteront de leurs tâches à temps partiel. Parmi les autres activités d'importance, notons les relations publiques, la formation, l'approvisionnement et les événements spéciaux.

Le Secrétariat de la campagne Centraide du Ministère est situé dans l'immeuble de la Légion royale canadienne, au 359, rue Kent, pièce 408, tél. : 990-8000.

Le Ministère célèbre son 20^e anniversaire

par Amy Heron

Les célébrations prévues dans le cadre du 20^e anniversaire du ministère des Communications souligneront l'apport des employés au cours des ans, d'affirmer les organisateurs de ces activités.

Les célébrations, dont le slogan est **Communications Canada : 20 ans de service, d'innovation et de créativité**, s'échelonneront du 1^{er} avril 1989 au 1^{er} avril 1990. Les organisateurs prévoient la tenue d'activités bien précises ainsi que la publication de brochures informationnelles sur les programmes et services du Ministère.

Au mois de juin, les employés et leur famille seront conviés à une grande fête d'anniversaire et à un dîner dansant. Tous

seront invités à se vêtir selon la mode d'il y a 20 ans.

En outre, le 20^e anniversaire fournira l'occasion propice à l'instauration d'un nouveau prix destiné aux employés du Ministère. Ce prix sera remis à ceux et à celles qui se sont illustrés par l'excellence de leur apport à la réalisation des objectifs du Ministère. Les employés de tous les secteurs sont admissibles dans le cadre de cette remise annuelle de prix.

Le Ministère reconnaîtra de façon toute particulière les 20 ans de service d'employés au sein du Ministère. Des insignes de reconnaissance seront présentés aux employés de tous les secteurs, y compris ceux qui faisaient auparavant partie intégrante d'autres ministères.

Le Ministère rendra également hommage aux Canadiens qui se sont distingués dans des domaines telles les télécommunications, les affaires culturelles ou la recherche.

Communications Canada : 20 ans de service, d'innovation et de créativité.

Les trois centres de recherche du Ministère, soit le Centre de recherches sur les communications, le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail et

l'Institut canadien de conservation, ainsi que les bureaux régionaux, organiseront des journées d'accueil au cours de cette année de célébrations. Les principaux partenaires industriels du Ministère ainsi que le grand public seront invités à visiter les installations en question.

Des outils de communications seront élaborés dans le cadre du 20^e anniversaire, notamment un calendrier, une affiche et un guide des programmes et services du Ministère.

Le comité organisateur est à la recherche de suggestions. Faites-nous parvenir vos idées à : 20^e Anniversaire, a/s Direction générale de l'information, 19^e étage, 300, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0C8.

Le don de la vie

Les employés du Centre de recherches sur les communications et de l'administration centrale ont récemment pris un engagement important à l'égard du Programme de don de moelle osseuse de la Croix-Rouge, lorsqu'ils ont accepté d'être soumis à des tests de compatibilité en vue de devenir d'éventuels donneurs.

À l'occasion d'une session d'information d'une durée de deux heures organisée par la Croix-Rouge, 19 personnes ont accepté de participer bénévolement au programme.

Jo-Ann Williamson, coordonnatrice du programme, se réjouit de la réaction des employés. « Ces personnes avaient bien réfléchi à la possibilité d'une greffe de la moelle osseuse, d'affirmer Jo-Ann. De toute évidence, elles avaient pris leur décision avant de se rendre à la session d'information. »

La Croix-Rouge a présenté des diapositives et un film en vue d'illustrer l'importance du don de la moelle osseuse et d'expliquer le déroulement d'une telle procédure. Durant l'échange de points de vue qui suivit, les

employés ont posé des questions au sujet de l'intervention chirurgicale, des souffrances associées à ce type d'intervention et des risques d'effets secondaires.

Les donneurs éventuels doivent être soumis au typage HLA qui permet de regrouper les donneurs selon les types cellulaires. Ces personnes doivent également remplir un questionnaire médical. Les personnes souffrant de certains troubles médicaux comme de maladies rénales, d'hypertension et d'ulcères peuvent ne pas être admissibles à titre de donneurs car, dans leurs cas, une greffe de la moelle osseuse pourrait compromettre leur santé ou celle du receveur.

Shelley Borys, gestionnaire chargée de l'évaluation du programme, a accepté d'être soumise au typage HLA. « Je suis une donneuse de sang enthousiaste depuis plusieurs années, et le fait d'envisager de prendre part à un don de moelle osseuse m'est venu tout naturellement, confie-t-elle. Il s'agit d'un geste simple à poser, mais dont la portée est grande. »

Shelly Borys affirme que les

autres employés de son bureau qui donnent du sang régulièrement ont également accepté d'être soumis au typage HLA. « Tous se sont joints au programme. C'est encore plus encourageant lorsque les collègues se portent volontaires eux aussi. »

Shelley nous dit que, avant de prendre part à la session d'information de la Croix-Rouge, elle croyait que le don de la moelle osseuse consistait en une intervention très douloureuse. La Croix-Rouge a pourtant expliqué que les donneurs éprouvent une douleur sourde durant quelques jours après l'opération. « Ils ont décrit leur souffrance comme équivalant un peu au mal que l'on peut ressentir en se cognant sur le coin d'un bureau », précise-t-elle.

Une fois le typage HLA effectué, le nom de la personne testée est ajouté à la liste de donneurs éventuels de la Croix-Rouge. L'on demandera à une personne de participer à une greffe de la moelle osseuse si les marqueurs contenus dans les globules blancs sont identiques à ceux du receveur éventuel.

La session d'information a été organisée à la suite d'une



Shelley Borys : « Je suis une donneuse de sang enthousiaste depuis plusieurs années, et le fait d'envisager de prendre part à un don de moelle osseuse m'est venu tout naturellement. »

réponse favorable des employés de la région à la demande de donneurs éventuels de moelle osseuse, parue dans un Communigram en juillet.

Jo-Ann Williamson a également reçu des appels téléphoniques d'employés des

régions de Winnipeg et de Toronto qui désiraient prendre part au programme. Ces personnes ont été mises en rapport avec la section de la Croix-Rouge responsable de leurs localités.

Des changements qui s'imposent

par Jill-Marie Burke

Dans un plan d'action élaboré à l'intention du sous-ministre et intitulé « Les changements qui s'imposent », la DGHR souligne que les employés doivent être davantage renseignés au sujet des activités du Ministère et du travail effectué dans chacun des secteurs.

Le plan, qui a été distribué à tous les employés à la fin janvier, traite des préoccupations exprimées par les employés dans le cadre du sondage effectué en 1988 par la Direction de la gestion des ressources humaines du Ministère.

Seulement 10 p. 100 des employés interrogés étaient d'avis que le Ministère s'intéressait véritablement à leur bien-être et à leur satisfaction globale. Les

employés ont également exprimé l'opinion qu'ils ne recevaient pas suffisamment de renseignements sur les activités du Ministère.

Selon Moira Law, directrice de la Planification et du perfectionnement des ressources humaines, le plan expose les grandes lignes des initiatives élaborées en matière de gestion des ressources humaines et précise qui est responsable de leur mise en œuvre. Accroître les connaissances des employés relativement aux activités du Ministère constitue l'une des façons de rehausser leur satisfaction au travail, de poursuivre Moira Law.

Le document recommande la tenue de sessions d'information au sein de divers secteurs à l'heure du midi ; ces rencontres fourniraient aux directeurs généraux

l'occasion d'échanger sur leurs projets et leurs buts avec les employés. Les visites d'installations, comme celles du CRC et du laboratoire David Florida, ainsi que des échanges de personnel permettront aux employés d'être mieux renseignés.

Selon le plan d'action, la publication d'un guide à l'intention des employés et la remise de primes au mérite contribueront à promouvoir un sentiment de fierté chez les employés. En outre, des encarts faisant état des réalisations du Ministère pourraient accompagner les chèques de paye.

Le sondage a révélé que la catégorie qui éprouvait le moins de satisfaction dans l'exercice de ses fonctions était le personnel de soutien. Après avoir effectué un examen du milieu de travail de ces employés, les auteurs de l'étude ont conclu

qu'ils avaient besoin de meilleurs outils pour effectuer leur travail et qu'il serait bon de les consulter davantage en matière de bureautique. En outre, les surveillants devront apprendre à mieux comprendre le rôle du personnel de soutien.

Selon l'étude, les employés qui ne sont pas satisfaits de leur poste actuel devraient pouvoir faire l'objet de mutations latérales. « À défaut d'une promotion, un emploi différent quoique de même niveau peut procurer un changement bienfaisant », de préciser Moira Law. L'étude préconise également que le Ministère fournisse des renseignements sur les diverses orientations possibles aux personnes qui croient avoir plafonné sur le plan professionnel.



Le ministère des Communications et l'Arabie Saoudite élaboreront conjointement des projets reliés aux télécommunications. En effet, le 19 décembre, le ministère des Communications et le ministère des Postes, téléphone et télégraphe (MPTT) de l'Arabie Saoudite ont signé un Protocole d'entente en vertu duquel les deux pays sont habilités à élaborer des entreprises conjointes dans le domaine des télécommunications. Les participants sont (de gauche à droite) David Mulcaster, directeur général intérimaire, Développement industriel et économique, Adnan Al Sahhaf, directeur, MPTT, Richard Stursberg, sous-ministre adjoint, Télécommunications et technologie, Mohamed Jamil Mulla, sous-ministre adjoint, MPTT, Suleiman Al Hagbani, MPTT, Paul Wilker, Commercialisation des technologies et Keith Chang, directeur intérimaire, Développement de l'industrie de l'espace et des télécommunications.

Un projet de rationalisation des rapports des présences

par Liz Edwards

Grâce à un projet pilote mené par la DGHR, les employés du Ministère sauront davantage où ils en sont en matière d'autorisation d'absence.

Outre les relevés annuels des crédits de congé, les employés du secteur de la Gestion intégrée recevront bientôt un rapport trimestriel qui fera état du nombre de congés utilisés, des crédits de congé alloués et du nombre de congés du trimestre précédent à avoir été reportés.

« Cette procédure devrait faciliter la tâche des employés et

des superviseurs lorsqu'il s'agit de déterminer à combien de congés une personne a droit si elle doit s'absenter du bureau pour cause de maladie ou pour toute autre raison », d'affirmer Louis Brazeau, directeur des Relations de travail, avantages sociaux et systèmes de gestion du personnel.

L'objectif du projet est de rationaliser la paperasserie liée au rapport des présences, les gestionnaires faisant parvenir les demandes de congé approuvées immédiatement au bureau du personnel plutôt que de le faire

une fois par mois. Ainsi, les gestionnaires n'ont plus à remplir et à envoyer les rapports des présences mensuels à la DGHR.

Le premier rapport sera mis en circulation en février et il portera sur la période s'étalant d'avril 1988 au 31 décembre 1988. Les rapports suivants seront établis pour chacun des trimestres.

À la fin juillet, dans le cadre de recommandations relatives au projet pilote qui doit s'échelonner sur six mois, la DGHR donnera son avis quant à la mise en œuvre du projet à l'échelle du Ministère.

Accroissement des pouvoirs et réduction de la paperasserie

Permettre aux gestionnaires de remplir leurs fonctions plus librement. Tel est le thème d'un nouveau programme du Conseil du Trésor qui augmentera les pouvoirs et les responsabilités des ministres et des ministères et organismes dont ils sont responsables.

L'Accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM) vise à déceler et à supprimer la bureaucratie tatillonne qui nuit à l'efficacité des gestionnaires.

Un Protocole d'entente entre le Ministère et le Secrétariat du Conseil du Trésor expose à grands traits la philosophie de l'APRM et comment la délégation de nouveaux pouvoirs rendra le principe de l'imputabilité beaucoup moins complexe. L'on s'attend que la version finale du document soit prête d'ici la fin du présent exercice financier, soit d'ici le 31 mars 1989.

L'APRM confère aux gestionnaires supérieurs du Ministère des pouvoirs accrus et leur permet d'exercer leurs fonctions avec plus de souplesse. En outre, leur responsabilité en matière de prestation de programmes et de mise en œuvre des politiques du Conseil du Trésor sera accrue.

« Bien sûr, il y aura toujours un système de vérification en place étant donné que c'est l'argent des contribuables que nous dépensons. Toutefois, il y a eu des abus par le passé : ainsi, avant de prendre une décision, un gestionnaire devait parfois consulter cinq manuels, trois commis, un sous-ministre adjoint

et le sous-ministre, d'affirmer Jean Bélanger, directeur des Pratiques de gestion. Grâce à l'APRM, l'imputabilité relèvera des gestionnaires — et non plus des manuels bien rangés dans les étagères.

Le Protocole d'entente ne constitue pas une fin en soi, mais plutôt le début d'une nouvelle approche qui évoluera au fil du temps. À première vue, ce n'est peut-être pas évident, mais il s'agit là d'un coup de pouce dans la bonne direction. Cette nouvelle approche nous permettra d'éviter la lourdeur gouvernementale plutôt que de l'augmenter. »

Selon Jean Bélanger, le Ministère avait pris certaines dispositions en vue d'améliorer le processus de gestion, avant même que l'APRM ne voie le jour. Notons au nombre des premiers changements effectués, la délégation de la dotation aux gestionnaires et la décentralisation des activités en personnel vers les secteurs. En avril dernier, le Ministère était autorisé à mettre en œuvre deux initiatives prévues dans le cadre de l'APRM : en effet, les approbations relatives aux voyages à l'étranger et à la participation à des conférences étaient déléguées aux sous-ministres adjoints.

Le ministère des Communications sera le quatrième ministère à signer un protocole d'entente sur l'APRM. L'on s'attend que le programme soit éventuellement intégré à l'échelle du gouvernement fédéral, mais sa mise en œuvre est facultative pour l'instant.

Mots croisés des Fêtes

Toutes nos félicitations à Anita Leblanc du bureau de district de Saint John, gagnante du concours des mots croisés des Fêtes. Anita a réussi à obtenir les bonnes réponses de ce casse-tête et s'est mérité une couverture d'annuaire personnalisée.

Horizontal

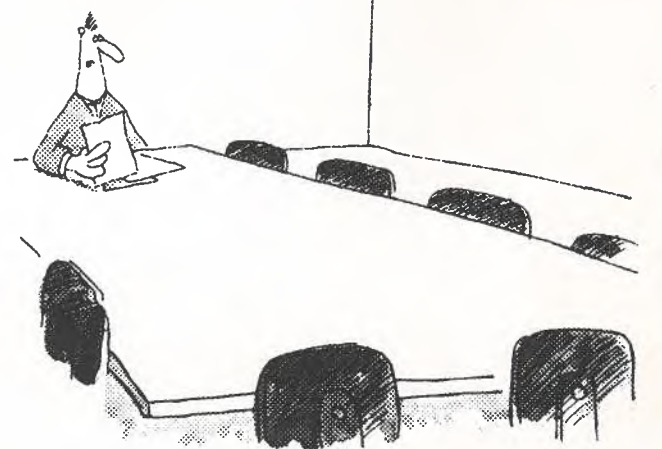
1. DGSP
2. DAC
4. DGRI
6. DGCD
9. DGSTA
12. MINO
14. DPS
16. IAI
19. MAP
20. RCD
22. DDE
23. DOC

25. DGGT
26. ADMCM
27. DGIS
28. DOCT
29. DGHR
30. DMG
31. DHP
32. TRA
34. DSIS
35. RQPA
36. DDR

Vertical

1. DPC
3. ADMAC
4. DLO
5. RORC
6. DRP
7. DGO
8. ADMSD
9. DSI
10. ADMTT
11. RPD
13. NCR
15. SADM
17. ADMSM
18. RCG
21. DMP
24. DGIR
25. DGIM
26. ADC
29. DMO
30. DPT
31. DLS
33. RAR
34. DAL

Farcus



© 1988 Farcus Cartoons

...et maintenant, nous aborderons l'épineuse question de notre taux d'absentéisme.

Mission technique au Maghreb : un réel succès



Le ministre des PTT (Postes, téléphone, télégraphe), Mohand Laenser, a inauguré les Journées techniques du Maroc. M. Laenser (centre) est en compagnie, de René Guindon (CCRIT), à droite, chef de la délégation canadienne, et de Patrick Julien (DMS), à gauche.

Une mission commerciale en Tunisie, au Maroc et en Algérie, organisée conjointement par les ministères des Communications et des Affaires extérieures, a fait la première page des journaux nationaux de chacun des pays du Maghreb.

La mission, ayant trait aux domaines des télécommunications et de l'informatique, a eu lieu du 24 novembre au 6 décembre 1988.

Ses objectifs étaient de faire connaître les biens et services offerts par le Canada dans les domaines des télécommunications et de l'informatique, d'augmenter les échanges commerciaux et de renforcer la présence canadienne dans ces pays. Par ailleurs, la mission a permis aux représentants canadiens de bénéficier d'une infrastructure gouvernementale pour établir des contacts avec des hauts fonctionnaires de là-bas.

Le ministère des Communications était représenté par

René Guindon, du CCRIT, qui a agi en tant que chef de mission, et par Patrick Julien et Luc Fournier de la direction du Soutien à la commercialisation (DMS). Sylvie Gariépy représentait le ministère des Affaires extérieures. Douze sociétés ont participé à cette mission, soit Northern Telecom, Bell Canada International, Harris-Farion, DTI Telecom, SR Telecom, RACE Technologies, Société d'études et de consultation du Canadien Pacifique (SECP), CGI, LeBlanc & Royle Telcom, Télémediatique et DGB Intégrateur de Systèmes.

« Nous sommes très satisfaits, affirme Patrick Julien. Nous avons dépassé nos objectifs ainsi que ceux de nos partenaires du secteur privé, dans les trois pays. Il y a déjà de nombreux projets à l'étude et nous prévoyons que plusieurs contrats d'envergure seront signés sous peu. »

La mission s'est divisée en deux volets, la participation à la

foire Tunisia Telecoms 88 et une série de conférences d'envergure nationale, intitulées Journées techniques et co-parrainées par les ministères des PTT (Postes, téléphone, télégraphe) et de l'informatique de chacun des trois pays. La participation canadienne à la foire Tunisia Telecoms 88 a été organisée autour de la pièce d'exposition conçue pour la participation du ministère des Communications à Télécom 87 à Genève. Le kiosque canadien a reçu beaucoup d'attention des visiteurs ainsi que des médias. Les journées techniques ont également été très réussies, attirant souvent des foules qui dépassaient la capacité de la salle.

« Les interlocuteurs locaux se sont dit très satisfaits de leur rencontre avec la délégation canadienne, qui comprenait les cadres supérieurs des entreprises participantes, de dire Luc Fournier. Ils auraient même aimé avoir plus de temps pour discuter. »

Un sécurité accrue grâce à un réseau téléphonique spécial

Les cadres supérieurs se sentiront plus à l'aise de discuter de questions confidentielles par téléphone, grâce à un nouveau réseau téléphonique qui bloque toute écoute électronique.

Vingt-six appareils munis de dispositifs de sécurité spéciaux seront installés cet automne dans les bureaux de gestionnaires supérieurs du Ministère. En vue de prévenir toute écoute électronique, la personne appelante n'a qu'à appuyer sur une touche au moment où elle converse avec une autre personne qui utilise elle aussi ce type d'appareil.

Si une personne tente de mettre l'appel sur écoute, il/elle n'aura accès qu'à un bruitage... non déchiffrable.

Si une tierce personne tente de mettre l'appel sur écoute, cette personne n'aura accès qu'à un bruitage électronique non déchiffrable. Les appareils ont la même apparence que les autres téléphones et sont compatibles avec les réseaux téléphoniques existants. Les télécopieurs peuvent également être branchés au réseau.

En septembre 1987, le Conseil du Trésor a autorisé l'affectation de fonds à l'achat de 322 téléphones destinés à des ministres, sous-ministres et certains cadres supérieurs. En outre, d'autres ministères ont réquisitionné 1 100 appareils additionnels et en ont défrayé eux-mêmes les coûts.

Ed Joly, des Services de sécurité et de soutien des communications, affirme que le gouvernement avait songé à acheter des appareils téléphoniques munis de dispositifs de sécurité dès 1980, mais qu'il avait modifié ses projets à cause des coûts prohibitifs qui s'élevaient alors à 38 000 \$ US l'unité. Aujourd'hui, le Unit III est disponible au coût de 3 000 \$ à 4 000 \$ l'appareil.

Selon Ed Joly, quelques appareils des générations précédentes ont été installés aux ministères de la Défense nationale et des Affaires extérieures et au Bureau du Conseil privé. « C'était il y a environ six ans et, à l'époque, la technologie était beaucoup trop onéreuse pour que le gouvernement se munisse d'un grand nombre de ces appareils.

« Enfin, nous espérons que, à la longue, le STU III sera à la disposition de tous les cadres supérieurs. »

De l'autre bout du monde...

D'origine australienne, Julie Tillack a été détachée pour une période de trois mois au bureau de la région du Pacifique du Ministère, dans le cadre du programme international d'échanges d'étudiants de l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales. L'Association, qui a 40 années d'existence, permet à 7 000 étudiants et diplômés venus de 69 pays du monde entier de travailler et de voyager à l'étranger, et vise à promouvoir la conscience internationale des dirigeants du monde des affaires de demain.

Dans une lettre à Communications Express, Julie Tillack traite de la culture canadienne qui lui paraît quelque peu « curieuse ».

Chez nous en Australie, mes parents et mes amis se font dorer au soleil. Les bulletins météorologiques du temps des Fêtes affirment que le mercure indiquait 40° C à Sydney ! Ici à Vancouver, le temps était au froid et à la pluie.

Je m'attendais à devoir m'adapter un peu en venant ici. À Sydney, il y a deux millions de personnes de plus. En outre, les Canadiens ont la fâcheuse habitude de conduire du côté droit de la route ! Et le déversement de l'eau dans les baignoires, parlons-en ! C'est le monde à l'envers !

Bien sûr, il existe certaines barrières linguistiques. Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver dans ce dédale où les signifiants varient d'un pays à l'autre.



Julie Tillack dans les profondeurs de la Colombie-Britannique.

De plus, mon accent en fait sourire plus d'un. Et, au risque d'en décevoir quelques-uns, je dois reconnaître que les kangourous ont déserté les rues principales de Sydney.

Il y a aussi la faune canadienne. Très inusitée... J'ai été fort impressionnée la première fois que je vis un écureuil longer le tronc d'un arbre. Mon émerveillement s'estompé quelque peu le jour où, me délectant des beautés du parc Stanley, je sentis l'un de ces curieux rongeurs grimper le long de ma jambe.

Mon premier contact avec la neige a été des plus enivrants, et je dois vous avouer que j'ai, à cette occasion, péché par excès de confiance. C'était à Whistler, sur une pente de ski. Vous savez, en Australie nous sommes fiers de nos aptitudes sur le plan athlétique. Aussi, je n'hésitai pas

à me rendre au faite de la pente que je dus descendre, pour la plus grande partie, sur mon arrière-train.

J'ai beaucoup aimé travailler au Ministère et ce fut pour moi une expérience précieuse. J'ai pu voir comment fonctionnent un ministère fédéral, l'industrie canadienne et le régime politique de ce pays. C'est une excellente façon d'apprendre à connaître de première main une autre culture et de me faire de nouveaux amis.

Même si j'ai hâte de retourner dans la grande ville et de retrouver le soleil de là-bas, je quitte Vancouver avec un petit pincement au cœur. Prochain arrêt : Toronto, où un autre travail m'attend. Où puis-je me procurer un manteau de fourrure ?

Julie Tillack

Gary Winsnes

Gary William Winsnes, superviseur à l'Autorisation au bureau de district de Regina, est décédé le 20 décembre 1988 à la suite d'une maladie de trois mois.

Natif de Ryley (Alberta), Gary a obtenu un diplôme en techniques électroniques du Calgary Technical Institute en 1959. Au sein du gouvernement fédéral, il a d'abord été au service du ministère des Transports avant de se joindre au ministère des Communications en 1969. Il occupait le poste de superviseur à l'Autorisation depuis 13 ans.

Ses amis et collègues n'oublieront jamais son dévouement, tant pour son travail qu'envers ses amis. Gary s'intéressait activement à la vie communautaire et œuvrait auprès du mouvement scout et du



Christopher Leadership Course. Son absence sera durement ressentie par ses collègues.

Gary laisse dans le deuil son épouse Hilde et sa fille Lanaya. Son fils Trevor l'a précédé dans la mort le 23 septembre 1988.

Une politique d'évaluation des programmes

Une politique ministérielle nouvellement ratifiée permettra aux gestionnaires de mieux comprendre comment les programmes sont évalués, d'affirmer Benoît Gauthier, directeur, Évaluation des programmes.

La politique en matière d'évaluation des programmes, qui a été ratifiée en décembre, apportera des précisions sur le processus d'évaluation et fournira des détails intéressants concernant les questions posées et le moment des évaluations.

Les gestionnaires de programmes recevront un

exemplaire de la politique qui, selon Benoît Gauthier, ne vise pas à modifier le processus actuellement en cours, mais à expliquer en quoi les évaluations diffèrent des autres procédures, telles les vérifications internes.

« Les vérificateurs évaluent l'efficacité de la gestion d'un programme et déterminent si les procédures suivies sont adéquates. Les évaluations de programmes portent sur des facteurs comme le bien-fondé d'un programme et l'efficacité avec laquelle il sert le public », de dire Benoît.

« Les gestionnaires se

rendront compte que l'analyse de leurs activités vise à fournir un apport à leur programme. Nous voulons aider les gestionnaires à planifier leurs activités futures et non pas tenter d'exercer un contrôle sur les démarches entreprises par le passé.

« Depuis toujours, nous devons expliquer la procédure de long en large aux gestionnaires qui font évaluer leur programme pour la première fois, d'affirmer Benoît. Aujourd'hui, nous disposons d'une politique qu'ils peuvent lire de façon à savoir à l'avance ce à quoi ils sont en droit de s'attendre. »

La synthèse de la parole au service des aveugles et des malvoyants

Le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT) procède actuellement à l'étape finale de la production du système informatisé de lecture pour les non-voyants, qui porte le nom de *NightStar*.

Le projet a été parrainé conjointement par le CCRIT et l'Institut Nazareth et Louis-Braille, l'un des principaux centres de réadaptation des aveugles et des malvoyants au pays. Le système sera mis à l'essai auprès de personnes aveugles depuis le centre de Longueuil (Québec) avant d'être distribué par Visuaide 2000, Inovatic Inc. et Élan Informatique au mois d'avril.

Pour utiliser le système, la personne soumet une page imprimée à un lecteur. L'information peut être entendue dès que le contenu de la page est identifié par l'ordinateur et peut être emmagasinée en vue d'une écoute éventuelle.

Les usagers malvoyants exercent un contrôle sur la quantité d'information entendue. Ils peuvent entendre une seule lettre, un mot, une phrase, une ligne, un paragraphe ou une page à la fois.

En outre, le débit de lecture de *NightStar* est réglable. Ce synthétiseur de parole peut lire jusqu'à 350 mots à la minute.

Marcel Drouin, gestionnaire, Systèmes intégrés, au CCRIT, affirme que la réalisation du projet comportait un défi du fait que la technologie de la synthèse de la parole a dû être combinée à un logiciel capable de reconnaître



Le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT), de concert avec l'Institut Nazareth et Louis-Braille, a mis au point un système informatisé de lecture pour les non-voyants, le *NightStar*. Paul-Henri Buteau, un employé de l'Institut, montre le fonctionnement du système qui comprend un ordinateur (au centre), un lecteur (à gauche) et un synthétiseur de parole (à droite).

les caractères français et anglais. Il affirme qu'il était également important de créer un système souple et facile à utiliser.

Selon Marcel Drouin, la conception de *NightStar* de façon à permettre aux personnes aveugles de taper les renseignements constituait également un défi. « Étant donné que les aveugles ne peuvent déceler leurs erreurs à l'écran, la machine doit pouvoir leur parler. Dans le domaine des ordinateurs, ce qui paraît aller de soi pour les voyants peut devenir un véritable cauchemar pour les malvoyants. »

Des messages d'aide vocaux sont toujours disponibles et une tonalité indique les déplacements du curseur.

Gilles Pépin, gestionnaire de la recherche et du développement à l'Institut Nazareth et Louis-

Braille, affirme que le CCRIT disposait du savoir-faire et de l'équipement nécessaires à la mise au point de *NightStar*.

« Certains de leurs employés ont déjà travaillé à l'élaboration de projets semblables au nôtre et nous avons pu nous comprendre facilement », d'affirmer M. Pépin.

Marcel Drouin se dit très heureux du résultat du projet. « La synthèse de la parole ne saurait se prêter à tous les types d'applications, mais il s'agit là d'un domaine où il est possible d'en faire une très bonne utilisation, déclare-t-il. En outre, cela constitue un exemple intéressant de ce que nous pouvons accomplir en collaboration avec le secteur privé. J'espère que les usagers partageront notre enthousiasme. »

Ateliers à l'intention des superviseurs et des employés

Les superviseurs intéressés à aider les employés à s'adapter à des difficultés personnelles ou autres ayant des répercussions sur leur rendement au travail peuvent participer à un atelier de formation organisé par le Programme d'aide aux employés (PAE).

Nombre de sessions de formation auront lieu à l'administration centrale en mars et en avril et les régions pourront

également bénéficier d'ateliers semblables.

Des sessions d'information d'une durée de 90 minutes sont prévues durant les mois de février, mars et avril afin d'expliquer à tous les employés du Ministère en quoi consiste le PAE. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec Anne Marie Giannetti au 990-4550 ou avec le chef du personnel de votre région.

En toute franchise

par Jo-Ann Williamson



J'ai été déçue d'apprendre qu'en dépit des dix années d'existence des programmes d'Action positive, la Fonction publique n'a rien du milieu de travail exemplaire.

Une étude récente sur l'égalité d'accès à l'emploi pour les femmes au sein de la Fonction publique, intitulée *Jouer à l'égalité*, met en lumière les dures réalités du milieu de travail. L'auteure, Nicole Morgan, affirme que, encore aujourd'hui, les femmes sont maintenues dans un état de ségrégation.

Bien qu'elles constituent 42 p. 100 des employés permanents de la Fonction publique, les femmes ne représentent que 8,7 p. 100 de la catégorie de la haute direction et 13,2 p. 100 de la catégorie de la gestion supérieure. La plupart de ces femmes affirment que malgré leur salaire et leur titre, elles n'ont en réalité que bien peu de pouvoir décisionnel.

En outre, les femmes ne sont toujours pas aussi bien rémunérées que les hommes. En 1987, 83,9 p. 100 des femmes avaient gagné moins de 35 000 \$, comparativement à 54,7 p. 100 des employés masculins de la Fonction publique.

Pourtant, un certain chemin a été parcouru au fil des ans.

De 1908 à 1930 :

- il était interdit d'embaucher des femmes mariées — si une femme se mariait, elle se devait de taire son nouvel état ou de résigner ses fonctions ;
- si une femme devenait enceinte, on lui demandait de démissionner dès qu'elle ne pouvait plus cacher sa condition ;
- les femmes occupaient des postes de sténographes, de dactylos et de secrétaires et leurs postes étaient classés dans la catégorie statistique « Femmes et garçons ».

De 1930 à 1959, et notamment durant les années de guerre :

- les femmes étaient considérées comme des travailleuses indispensables et précieuses; toutefois, elles se voyaient toujours attribuer des postes de sténodactylos, tandis que les hommes avaient accès à des postes de commis (postes que l'on refusait aux femmes) ;
- les avis de concours précisaient le genre des candidats ayant le droit de se présenter en vue de l'obtention d'un poste ;
- en 1957, une seule femme gagnait plus de 10 000 \$, comparativement à 296 hommes.

De 1960 à 1979 :

- même si de plus en plus de femmes avaient intégré le marché du travail, le milieu dans lequel elles évoluaient demeurait hostile à tout changement ;
- les femmes devaient faire face à des problèmes comme l'intimidation tant physique qu'intellectuelle, la formation de clans déterminés selon l'appartenance sexuelle, l'ostracisme et l'isolement par rapport à leurs collègues de sexe masculin, les rumeurs susceptibles de nuire à leur avancement professionnel et le harcèlement sexuel ;
- l'Organisation des Nations Unies déclarait 1979, Année internationale de la femme.

Enfin, les années 1980 ont vu naître les programmes d'Action positive qui s'adressent aux femmes, aux personnes handicapées et aux autochtones. Les femmes ont été classées dans la catégorie des groupes minoritaires en dépit du fait qu'elles représentaient près de la moitié de l'effectif de la Fonction publique. En outre, les objectifs se sont resserrés et le nouveau gouvernement a annoncé des réductions de personnel s'échelonnant sur cinq ans. Les objectifs du programme d'Action positive sont difficilement réalisables dans un contexte de réduction de personnel.

Il est vrai que les progrès marqués sont importants. Toutefois, l'heure de l'égalité n'a pas encore sonné.

En cette période d'austérité, la véritable égalité d'accès à l'emploi pour les femmes ne se concrétisera que si, tout d'abord, les femmes expriment leurs besoins et les buts qu'elles poursuivent. Puis, il faudra que l'on veuille bien entendre la voix de ces femmes, pour bien saisir ce qu'elles ont à dire et intervenir de façon positive.

À moins que l'on n'accorde aux quelques femmes qui détiennent des postes supérieurs un pouvoir équivalant à celui de leurs homologues de sexe masculin, l'équilibre au sein de la Fonction publique continuera d'appartenir au domaine de l'utopie.

En toute franchise, une rubrique régulière de Communications Express, a pour objectif de promouvoir l'échange d'opinions et d'idées. Tous les textes (200-600 mots) pertinents, signés ou anonymes, seront pris en considération. Faites parvenir vos textes à Michael Binder, rédacteur en chef de En toute franchise, 4^e étage, 300, rue Slater, Ottawa, K1A 0C8.

En toute franchise

par Benoît Gauthier



Michael Binder a écrit, dans le Communications Express de novembre 1988, que l'argument selon lequel les occasions de promotions sont limitées « n'est pas étayé par les faits » et que « le tableau sombre brossé par certains employés n'a rien à voir avec la réalité ». Michael laisse entendre que la situation des promotions n'est pas si catastrophique. Mon analyse est différente.

Il est vrai que le Ministère fait un effort particulier pour privilégier ses propres employés lorsque vient le temps d'accorder une promotion. Il est aussi vrai que le va-et-vient en personnel est considérable.

Cependant, il faut reconnaître deux faits. D'abord, nombre des nominations auxquelles Michael fait référence (la moitié) touchaient des postes à période déterminée — des employés à terme; de plus, un certain nombre d'autres actions de dotation étaient des affectations temporaires ou des mouvements latéraux.

Deuxièmement, même si le Ministère accorde préséance à ses propres employés, il appert, d'après les données de la DGHR, que 7,6 employés sur 100 ont été promus en 1987. Ceci implique qu'en moyenne un

employé peut espérer obtenir une promotion tous les treize ans.

Pour la direction du Ministère, il y a au moins trois leçons à tirer : d'abord, il faut continuer à faire tous les efforts possibles pour améliorer ce taux de promotion interne.

Ensuite, ayant accepté qu'il existe un problème, les gestionnaires devraient utiliser le talent de ces employés qui restent plus longtemps qu'autrefois au même niveau et leur fournir des responsabilités et une autonomie accrues.

Finalement, comme la formation est la clef des promotions dans un monde où tous les candidats ont beaucoup d'expérience, les gestionnaires devraient être davantage ouverts à des demandes de formation pour fins de perfectionnement. C'est à ce coût que le Ministère conservera une force de travail qui a confiance dans l'avenir.

Pour les employés aussi, il y a des leçons à tirer. Premièrement, il faut bien comprendre que les années roses de la décennie 70 sont terminées et que les promotions régulières aux deux ou trois ans sont chose révolue.

Ensuite, il faudra que les employés apprennent à croître

dans le même poste durant quelques années; ceci signifie par exemple chercher à diversifier les expériences au même niveau de classification, accepter des transferts latéraux, et prendre l'initiative du changement et de l'innovation.

Finalement, je crois que les employés doivent s'occuper d'eux-mêmes plutôt que d'attendre que le « système » s'occupe d'eux. C'est la responsabilité des employés de déterminer quelle carrière ils veulent mener. Les employés sont responsables de se donner à eux-mêmes à l'avance la formation nécessaire à la promotion qu'ils convoitent, et cela hors des heures de travail si la situation le requiert. La prochaine promotion ira au candidat qui offre le plus d'atouts professionnels.

Le Ministère et sa haute direction doivent être félicités d'avoir pris le risque d'exposer, à travers le sondage du printemps passé, des problèmes latents chez les employés. Le plan d'action proposé à la suite de l'exercice de la mission et du sondage constitue la contribution du Ministère. Les employés doivent aussi faire leur part et prendre leur propre avenir en main.

Qui fait quoi

Cabinet du ministre

Wanda Hamilton, qui était adjointe spéciale responsable de la Liaison avec le caucus, a quitté le Ministère pour se joindre à la Société canadienne des postes.

SADM

Eliane Gaudet est une nouvelle agente de planification à la DGIS. Elle était auparavant au service du Bureau du vérificateur général.

Grace Brickell, qui était directrice intérimaire des Services de rédaction à la DGIS, a quitté le Ministère pour se joindre au Conseil du Trésor.

Michel Durand, qui travaillait à Statistique Canada, a été détaché pour un an à titre d'analyste principal en politique à la Division de la planification stratégique des politiques de la DGSP.

Maria Carvalho, secrétaire du SADM, a quitté le Ministère pour se joindre au secteur privé.

Après avoir travaillé pendant 15 ans au CRC, **Marie-Claire Lapointe** a été nommée au poste d'ajointe administrative à la DPE. Elle est actuellement détachée à la DGIS.

Barbara Helm, analyste principale en politique à la Division de la planification stratégique des politiques de la DGSP, a été détachée pour une période d'un an auprès du Secrétariat d'État.

ADMAC

Renée Joyal, analyste principale en politique au sein du Groupe de travail de la politique des musées à la DGMH, a quitté le Ministère pour se joindre à Environnement Canada. **Hélène Espeset**, auparavant à Environnement Canada, assumera les anciennes fonctions de Renée pendant un an, dans le cadre du programme CAP.

Malcolm Bilz, **Maureen MacDonald** et **Nancy Binnie** se sont joints à l'Institut canadien de conservation à titre de scientifiques adjoints à la Conservation.

Esther Saunders a été mutée de la DGFM à la DGAP où elle occupe le poste de commis à l'administration au sein de la Division du programme d'initiatives culturelles.

Céline Verret et **Anne-Marie St-Onge** ont été nommées pour une période indéterminée au poste de secrétaire à la Division de la politique de la radiodiffusion de la DGBR.

ADMCM

Pierre Lortie, technologue en développement, et **Anne Toth**, compositrice graphique, qui tous deux travaillent à la DGAT au CRC, ont fait l'objet de nominations pour une période indéterminée.

Josée Laperrière, qui a été mutée du ministère de la Justice, est la nouvelle secrétaire du DGHR.

Clarence Mott, qui travaillait aux Musées nationaux du Canada, est un nouvel agent de sécurité à la DSCS au CRC. Il remplace **Richard Prince** qui a pris sa retraite.

Louise Blondin, qui travaillait auparavant à Approvisionnement et Services Canada, a été mutée au poste de vérificatrice à la Section de la rémunération et des avantages sociaux de la DGHR.

Gérald Jolicœur est le nouveau directeur des Opérations en informatique à la DGIM. Il était auparavant à l'emploi d'Approvisionnement et Services Canada.

Christine Tremblay, anciennement commis à la rémunération et aux avantages sociaux au sein de la Division des relations de travail et des avantages sociaux de la DGHR, a démissionné pour se joindre à la Commission de la Fonction publique.

Guy Aubin, analyste en planification financière à la Division de la planification financière et de l'exploitation des ressources de la DGFM, a quitté le Ministère pour se joindre au Secrétariat d'État.

ADMTT

Donna Ward est la nouvelle administratrice des Services partagés de transmission des messages de la Division de la gestion des systèmes de télécommunications de l'ATG. Elle travaillait auparavant à Douanes et Accise Canada.

Henri Delisle, anciennement avec le ministère de la Défense nationale, a accepté le poste d'ingénieur en télécommunications à la Division du développement et des programmes techniques de l'ATG.

Daniel Hindson, qui œuvrait auparavant au sein du secteur privé, est maintenant ingénieur des systèmes à la Division des communications par satellite de la DGRC.

Jim Ladouceur a été promu au poste d'analyste en télécommunications au sein du bureau de la région de la Capitale nationale de l'ATG.

Margaret Stanton a été nommée pour une période indéterminée au poste de commis à l'administration à la Division du développement de l'industrie de l'espace et des télécommunications à la DGIE.

Michel Simard, qui a pris part au PEEAC (Programme d'emplois d'été axés sur la carrière) l'été dernier, a été nommé au poste d'informaticien à la Traduction assistée par ordinateur au sein de la Division de la technologie avancée de la DGRI (CCRIT).

David Hunter, ingénieur à la Division de la mécanique spatiale à la DGSTA, a été muté au Conseil national de recherches.

Richard Konchak, analyste des questions reliées aux finances et à la réglementation au sein de la Division de la politique des finances et de la réglementation de la DGTP, a résigné ses fonctions pour se joindre à Consommation et Corporations Canada.

Arthur Cordell, qui travaillait au Conseil des sciences du Canada, a été détaché pour une période de deux ans à titre de conseiller spécial au bureau de l'ADMTT.

Jennifer Farkas, qui œuvrait auparavant au sein du secteur privé, est maintenant chercheuse en cognitive à la Division de la technologie avancée de la DGRI (CCRIT).

Judith Légaré a été promue au poste de spécialiste de l'évaluation des programmes au sein de la Division de la recherche organisationnelle de la DGRI.

ADMSD

Manon Carrier a été promue au poste de commis au chef de Cabinet de l'ADMSD. Elle travaillait auparavant au sein de la Division de la gestion des services administratifs et des projets spéciaux de la DGRI.

Marie-Christine Seigneur a été promue au poste de chef de Cabinet de l'ADMSD.

ADMSR

Sylvie Prezeau a été nommée pour une période indéterminée au poste de secrétaire du directeur de la Division de l'homologation et de l'installation technique à la DGEP.

Susan Phillips a été mutée de la Division de l'exploitation de la gestion du spectre de la DGRR à la Division de la planification et des normes techniques en radiodiffusion de la DGBR, où elle occupe le poste de commis en radiodiffusion.

Kirit Mehta a été muté de la Division de l'homologation et de l'installation technique à la Division du conseil et de l'analyse — CEM à la DGEP, où il occupe le poste d'ingénieur chargé de l'analyse de la CEM.

Peter Komocki a été promu au poste d'ingénieur second de la Division des systèmes automatisés de gestion du spectre à la DGEP. Il occupait auparavant un emploi pour une période déterminée au sein de la même division.

Nicole Bédard a été mutée au sein de la Division des applications automatisées de la DGRR où elle occupe le poste de commis à l'administration.

Louise Gravel est une nouvelle opératrice de traitement de texte à la Division technique des demandes en radiodiffusion de la DGBR.

Région du Centre

Cheryl Slack a été mutée de la DAP de l'administration centrale au bureau régional de Winnipeg où elle occupe le poste de technologue en communications.



Yvan Tremblay (à gauche), chef de la Division des finances et de l'administration au bureau régional du Québec, reçoit des mains de **Jean-Marc Pellerin**, directeur général régional, une médaille en témoignage de ses 35 années de service.

Yvan travaille à la Fonction publique depuis l'âge de 15 ans. À l'époque, son travail consistait à classer les noms de prestataires d'assurance-chômage. C'était bien avant l'avènement des ordinateurs et des numéros d'assurance sociale.

Il a poursuivi sa carrière dans le domaine des services administratifs à Emploi et Immigration Canada, pour en arriver à y occuper le poste de chef responsable des Finances et de l'administration.

Yvan fait partie de l'équipe du bureau régional du Québec depuis 1976.

Rose Arsenault a été nommée pour une période indéterminée au poste de commis à l'administration dans le bureau de l'ADMSR.

Manon Tessier a été confirmée dans son poste de commis à l'administration au sein de la Division des applications automatisées de la DGRR.

Samina Husain, ingénieure à la Division du conseil et de l'analyse — CEM de la DGEP, a démissionné afin de se joindre au secteur privé.

Région du Pacifique

Angela Woods, inspectrice radio au bureau de district de Skeena, a été promue dans le cadre du Programme de sous-classement pour la catégorie EL.

Wayne Choi a été promu au sein de la Section des services techniques au poste d'ingénieur en radiodiffusion et en télévision par câble.

Gladys Lim a été nommée pour une période indéterminée au poste de commis aux finances au bureau régional.

Hal Hickey, du bureau de district du Lower Mainland, a été muté au poste de surveillant des Opérations. Il remplace **Tony Tamayose**, qui a été détaché auprès du Secrétariat d'État pour une période de deux ans.

Donald Ringuette, commis à l'autorisation au bureau de district d'Edmonton, a quitté le Ministère pour poursuivre d'autres intérêts.

Après s'être absenté de la région du Centre pendant quelques années, **George Hastings** s'est joint à nouveau au bureau de district d'Edmonton à titre d'inspecteur radio.

Région de l'Ontario

Alice Ling et **Nazma Jaffer** ont toutes deux été promues au poste de commis à la Section des services techniques du bureau régional de l'Ontario.

Lynda Kolli, anciennement commis aux archives centrales, a accepté d'être mutée au poste de commis à l'administration au bureau régional.

Otilia Tibljas, qui travaillait au bureau de l'ATG, a été promue au poste de programmeuse au sein de la Section de l'administration.

Carol Tam, commis aux archives centrales, et **Lorraine Wilson**, agente chargée du perfectionnement, des communications et de la culture, ont fait l'objet de nominations pour une période indéterminée au bureau régional.

Daniel Martyn a été promu du bureau de l'ATG au poste d'agent intermédiaire des télécommunications.

Voir page 8 : Qui fait quoi

Qui fait quoi, suite de la p. 7

Région du Québec

Lina Ferrari a été nommée pour une période indéterminée au poste de commis au codage au bureau de district de Montréal.

Suzanne Galarneau a été mutée d'Emploi et Immigration Canada au poste de conseillère en systèmes au bureau de l'ATG à Montréal.

Région de l'Atlantique

George Richard a été promu au

poste de directeur général adjoint de la région de l'Atlantique. Il occupait auparavant le poste de directeur de l'Ingénierie au bureau régional de Moncton.

Jean Fitzpatrick, agente des opérations au bureau de l'ATG à St. John's, a résigné ses fonctions et accepté un emploi auprès du ministère de la Défense nationale.

Gary Dupuis, anciennement au service de la Loto Atlantique, a été nommé inspecteur radio à Saint John (Nouveau-Brunswick).

Hartley Matthews, de la New-Brunswick Telephone Company, a été détaché pour une période de deux ans à titre de conseiller en services informatiques au bureau de l'ATG à Moncton.

Martin MacLellan, gestionnaire régional au Contrôle du spectre, a été détaché pour une période de trois ans auprès de la Section des communications et de la culture au bureau de Moncton.

Ont pris leur retraite

Allen Fast, inspecteur radio au bureau de district de Vancouver, après 32 ans de service.

Gertie Murphy, adjointe administrative du directeur des Applications des communications à la DGIE au CRC, après 19 ans de service.

Olaf Ebeltoft, agent de coordination des notifications à la Division de l'exploitation de la gestion du spectre de la DGRR, après 42 ans de service.

Hugh Venis, inspecteur radio au bureau de district de Skeena, après 27 ans de service.



Richard Prince, agent de sécurité au Centre de recherches sur les communications (CRC), est photographié à l'occasion de sa retraite en compagnie de **Larry Ormsbee**, chef des Opérations de sécurité, et **Colin Taylor**, directeur des Services de sécurité et de soutien des communications, son épouse **Bernadette**, et **Pat Murphy**, agente de sécurité du travail et des installations au CRC. Richard Prince prend sa retraite après 33 ans de service dans la Fonction publique.



Everett Young (à gauche), surveillant du district au bureau de Kitchener, a pris sa retraite après 32 ans de service.

Prime à l'initiative



Brian Kasper, technologue au développement des mesures d'essai et des normes, reçoit une prime à l'initiative de **S. Nisar Ahmed**, directeur général des Programmes techniques, pour avoir suggéré d'éliminer un formulaire qui n'était utilisé que pour le bureau de l'avenue Clyde à Ottawa.

Longs états de service



Guy Lavoie, chef du Soutien à l'étalonnage, à l'entretien, aux normes et au spectre, reçoit des mains de **S. Nisar Ahmed**, directeur général des Programmes techniques, une médaille pour ses 25 années de service.

Jack Scott, inspecteur radio au bureau de district de London, prend sa retraite après 37 ans de service à la Fonction publique. Le premier emploi de Scott remonte à 1952, époque où il s'est engagé dans l'Aviation royale du Canada ; il s'est ensuite joint au ministère des Communications après s'être retiré de l'armée en 1974. Ses projets de retraite : le golf et la trompette.



Bill Hall, directeur du bureau de district de London, prend sa retraite après plus de 43 ans sur le marché du travail. Après avoir travaillé dans la marine marchande en Angleterre, Bill a émigré au Canada en 1953. Il s'est joint au Ministère en 1957, où il a rempli diverses fonctions avant de déménager à London à titre de directeur de district. Le personnel des bureaux de London et de Windsor gardera un bon souvenir de Bill.